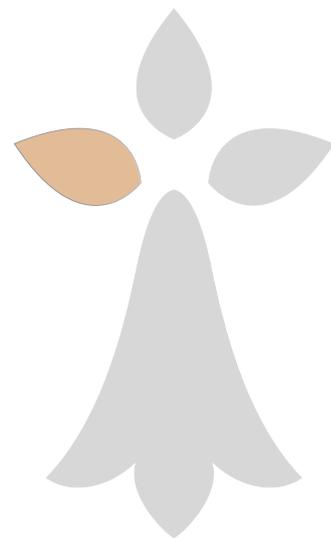


# UN NOUVEAU PLAN « CHEVAL » POUR LA BRETAGNE

## 2023-2027

Contribution du Conseil des Equidés de Bretagne



Remis au Vice-Président du Conseil Régional, Arnaud Lécuyer, le 21 décembre 2022



# SOMMAIRE

## 01

La place de la filière équine en Bretagne et les conditions de son développement

## 02

Le bilan du plan précédent 2012 – 2018

## 03

Des enjeux importants pour la Bretagne

## 04

Notre méthode d'élaboration :  
Une co-construction du nouveau plan « cheval » pour la Bretagne

## 05

Le plan d'action pour la Bretagne :

- 3 enjeux majeurs
- 10 axes
- 40 mesures

## 06

Un nouvel élan pour le cheval en Bretagne

# 01

## La place de la filière équine en Bretagne et les conditions de son développement



**Le poids économique, social et environnemental du cheval en Bretagne :** l'exploitation des données de l'Observatoire économique régional réalisé en 2020 avec le concours du Conseil Régional, le Fonds éperon, la Fédération Nationale du Conseil des Chevaux.

- **8938** emplois liés aux **2 248** élevages, **588** établissements équestres et **34 200** licenciés, **29** sociétés de courses hippiques...
- **5** pôles hippiques vitrines des activités et moteurs de développement économique, technique, culturel et touristique : R&D, médiations grand public, spectacles équestres, accueil de compétitions et évènements équestres...
- De nombreuses activités annexes ; maréchaux ferrants, cavaliers professionnels, activités de services, vétérinaires et soins, compagnies de spectacles équestres...

*Document à disposition : la filière équine en Bretagne 2020*

# LA FILIERE EQUINE EN BRETAGNE



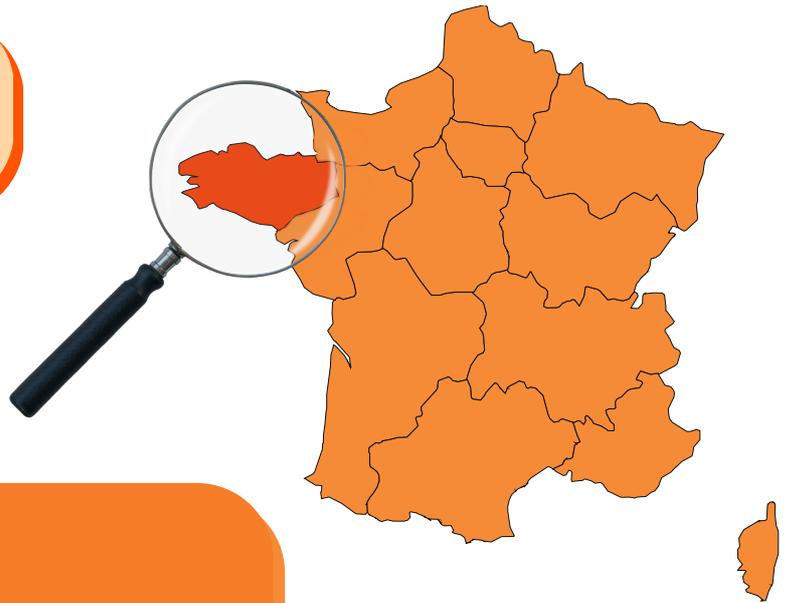
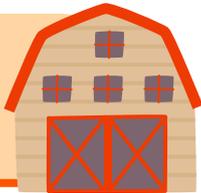
**8938** personnes impliquées dans la filière équine dont

**2614** en activité principale



**+ de 345 millions €**  
de chiffre d'affaires

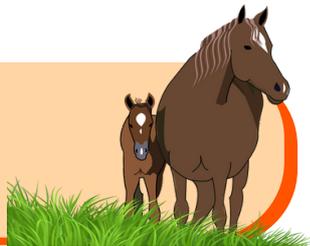
**3547**  
Entreprises



Près de  
**40 000**  
hectares valorisés par les équidés

**2 248** Éleveurs

**3 229** Naissances



**44 000**

Équidés détenus dans des structures professionnelles



**588** Établissements équestres

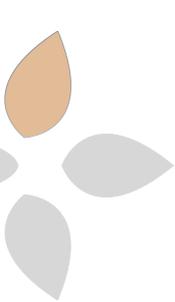
Près de **35 000** cavaliers licenciés

**29** Hippodromes

**96** Réunions de courses



**8**  
Établissements de formation



**« NOUS RECHERCHONS À DÉVELOPPER DES PRATIQUES VERTUEUSES (DÉVELOPPEMENT DURABLE, BIEN-ÊTRE ANIMAL, ÉQUILIBRE TERRITORIAL) POUR AUTANT, IL FAUT QUE L'ENTREPRISE ÉQUINE SOIT AU CŒUR DU PLAN À VENIR.**

**NOTRE OBJECTIF DOIT ÊTRE SA RÉUSSITE ÉCONOMIQUE, SEULE GARANTE DE SA DURABILITÉ, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DE L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS»**

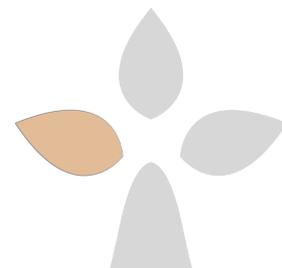
Il faut œuvrer pour une simplification des formalités administratives qui brident l'initiative et découragent les entrepreneurs.

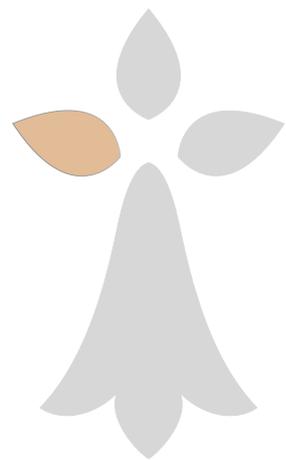
Le CEB, en lien avec la Chambre d'Agriculture, est une porte d'entrée intéressante pour les nouveaux professionnels.

La pratique sportive de haut niveau, encouragée par les collectivités et les représentants des différents acteurs, doit être une locomotive.

Les performances amèneront de nouveaux pratiquants à l'équitation dans notre région.

Les succès sportifs des cavaliers, des éleveurs et des propriétaires bretons doivent contribuer à porter haut et fort les couleurs de notre région, dans toutes les disciplines équestres et participer de sa notoriété.





L'innovation doit être mise en avant et encouragée dans tous les secteurs et pour toutes les activités de notre filière : élevage, offre sportive, fournisseurs de la filière, services.

L'organisation des « Horse BreizhAwards » 2021 et 2022 va dans ce sens.

**Nous devons poursuivre nos efforts pour positionner la filière équine régionale comme acteur majeur du dynamisme breton.**

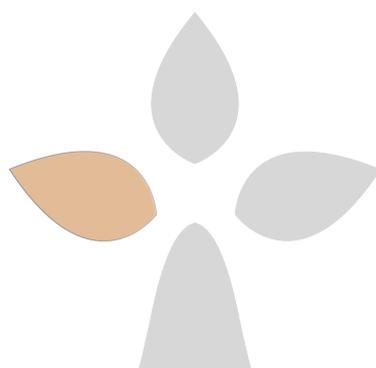
De gros efforts restent à réaliser en matière de communication, mais aussi de promotion de notre filière et de ses produits à l'étranger. Nous devons – sur le modèle de ce qui a été réalisé dans le domaine de la formation – mettre en œuvre des actions de coopération à l'international pour exporter nos produits et nos savoir-faire.



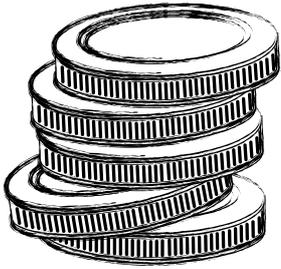
## Bilan du plan précédent 2012 – 2018

Il est indispensable de réaliser un bilan précis des 5 axes et 34 mesures qui étaient incluses dans ce premier plan :

- Promouvoir une filière structurée, reconnue et professionnelle (6)
- Conforter le développement économique de la filière bretonne (21)
- Préserver la filière Cheval de trait breton (2)
- Dynamiser et organiser l'offre de tourisme et de loisir équestre (2)
- Construire une offre de formation bretonne adaptée aux besoins (3)



## Des enjeux importants pour la Bretagne



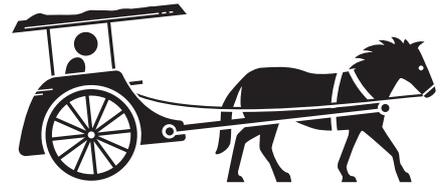
### Au niveau économique :

Un secteur d'activité en plein développement et en diversification. Ces tendances sont confirmées par les études de l'IFCE. La professionnalisation se renforce. La « crise COVID » a rapproché très fortement les citoyens de la nature et du domaine équin dont le tourisme équestre qui prend une place majeure.

Le développement du Tourisme Equestre demande d'engager un travail spécifique en lien avec le Comité Régional du Tourisme.

### Sur le plan environnemental :

De nombreuses pratiques se renforcent : écopâturage et écopastoralisme, traction animale, hippomobilité, « cheval de ville », débardage, maraîchage, écogardes... Toutes ces actions concourent à la baisse de la consommation des énergies fossiles, à la préservation de la biodiversité et, également, très fortement à la prise de conscience de la place de l'animal dans notre société.



### D'équilibre et d'attractivité territoriales :

Via les 5 pôles hippiques bretons (Landivisiau, Lamballe, Hennebont, Corlay, Dinard) au service de la filière et des territoires. Il y a une réelle nécessité de prendre en compte chaque projet de site, leur complémentarité et leur contribution à l'attractivité du territoire

### De bien-être animal :

Les évolutions sociétales et les positions antispécistes nécessitent que les actions engagées, soutenues par le Conseil Régional et le Conseil des Equidés de Bretagne, soient vertueuses et exemplaires.



### D'accompagnement social :

Les connaissances renforcées en éthologie et les actions déjà menées en médiation animale nous incitent à favoriser la place des équidés dans les relations sociales et particulièrement à l'égard des publics sensibles ou empêchés.

# 04

## Notre méthode : Une co-construction du nouveau plan « cheval » pour la Bretagne

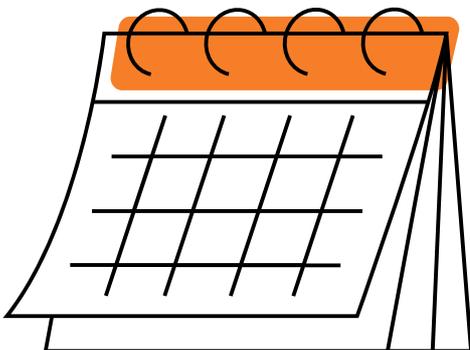
**Le Conseil des Equidés de Bretagne (CEB)** est l'interface entre les 17 « familles équines », le Conseil Régional de Bretagne et la Fédération Nationale du Conseil des Chevaux. Le Comité Régional d'Équitation y est également représenté ainsi que les 5 pôles hippiques bretons.

Le CEB est donc l'outil légitime pour mettre en œuvre une démarche participative basée sur trois principes :

- 1 L'inclusion.** Il s'agit de solliciter tous les acteurs concernés, directement ou indirectement, afin de participer à l'écriture de nouveau plan cheval pour la Bretagne.
- 2 L'argumentation.** L'ensemble des réflexions seront prises en considération. Aucune hiérarchisation à ce stade du travail de co-construction, ne sera opérée.
- 3 La transparence.** Le travail réalisé au cours de cette démarche sera accessible et communicable auprès des différents acteurs de la filière.

**Le Conseil Régional de Bretagne**, dans le cadre de son projet de mandature :

- Souhaite intégrer la place du Cheval dans ses différentes politiques sectorielles ; agriculture, tourisme, sport, culture, patrimoine, mobilité...,
- Détermine le processus et le calendrier de décision qu'il souhaite mettre en œuvre pour l'adoption du Plan Cheval 2022-2027,
- Désigne des interlocuteurs politiques et techniques pour mener à bien la démarche de projet.
- S'engage à poursuivre ses efforts dans la continuité du plan 2012-2018



Un calendrier de concertation avec les « familles du cheval » en Bretagne:

- 19 mai 2022 à Loudéac : réunion de travail groupe élevage
- 24 mai à Lamballe : réunion de travail groupe pratique équestre
- 31 mai 2022 à Hennebont : réunion pôles hippiques
- 1er juin à Loudéac : réunion de travail formation
- 8 juin à Lamballe : réunion de travail cheval breton
- 20 octobre restitution des concertations aux administrateurs du Conseil des Equidés de Bretagne
- 24 novembre : restitution publique des concertations du futur Plan cheval 2023 /2028 lors de la Journée Filière Equine Bretonne au lycée de Kernilien

## Le plan d'action pour le cheval en Bretagne

3 enjeux majeurs déclinés sur 10 axes :

### Enjeu 1 : Consolider une filière structurée, reconnue et professionnelle

- Axe 1.1 : Animer et fédérer la filière
- Axe 1.2 : Maintenir l'équilibre territorial
- Axe 1.3 : Améliorer l'intégration de la filière équine au sein de la filière agricole

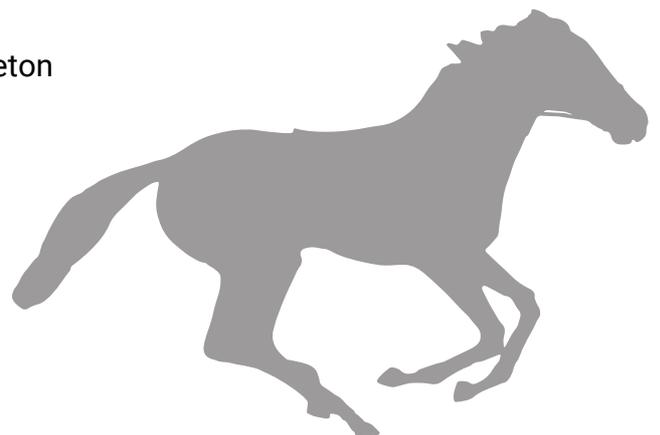
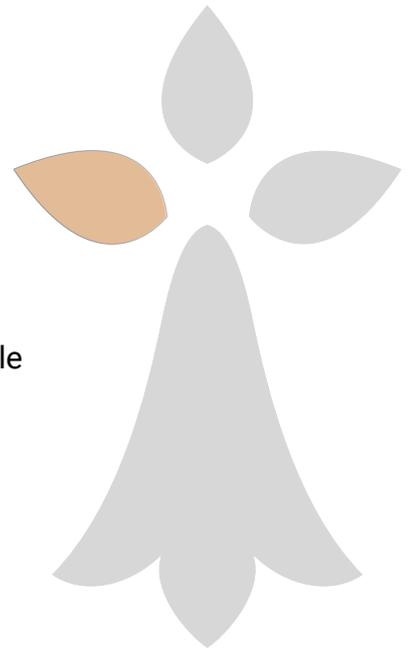
### Enjeu 2 : Conforter le développement économique de la filière bretonne

- Axe 2.1 : Assurer et développer la communication de la filière
- Axe 2.2 : Mesurer et prévenir les risques sanitaires
- Axe 2.3 : Soutenir les porteurs de projets
- Axe 2.4 : Soutenir l'organisation de manifestations sportives à caractère régional, national ou international.
- Axe 2.5 : Moderniser les exploitations agricoles pour améliorer le bien-être animal et préserver la ressource en eau.
- Axe 2.6 : Dynamiser l'offre de tourisme et de loisir équestre

### Enjeu 3 : Maintenir la qualité et la diversité du patrimoine

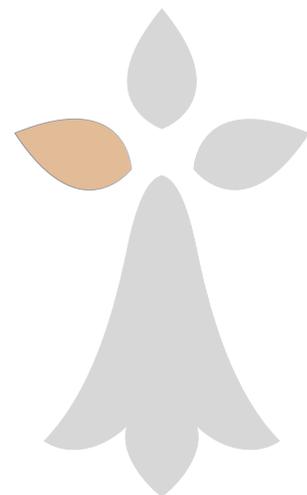
- Axe : 3.1 : Soutenir le développement du cheval de trait breton
- Axe : 3.2 : Soutenir le développement du cheval utilitaire

Et 40 mesures à engager



# E

## njeu n°1 : Consolider une filière structurée, reconnue et professionnelle



### Axe 1.1 : Animer et fédérer la filière

Le Conseil Régional de Bretagne conventionnera avec le Conseil des Equidés de Bretagne dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens afin de mettre en œuvre ces 8 mesures.



**Mesure n°1** : Maintien de l'intervention du Conseil Régional de Bretagne pour l'animation du Conseil des Equidés de Bretagne dans son rôle de fédération régionale des acteurs équins bretons, et pour la mise en œuvre d'opérations collectives transversales au bénéfice de l'ensemble des familles du cheval, en lien avec les orientations du Plan Cheval.

**Mesure n°2** : Réactualisation triennale des données de l'Observatoire Economique et Social du Cheval Régional sous maîtrise d'ouvrage du Conseil des Equidés de Bretagne.

**Mesure n°3** : Accompagnement des projets de développement équins proposés par chaque acteur régional représentatif de sa « famille » dans le cadre d'un appel à projet régional annuel, en adéquation avec les orientations du Plan Cheval. Le CEB apportera un avis technique lors des demandes de financement.

**Mesure n°4** : Le Conseil des Equidés de Bretagne organisera une conférence annuelle sur le bien-être équin, en concertation avec les professionnels

**Mesure n°5** : Le Conseil des Equidés de Bretagne accompagnera les associations régionales dans l'organisation de formations à destination des éleveurs et/ou des bénévoles.

**Mesure n°6** : Le Conseil des Equidés de Bretagne créera un annuaire des auto-entrepreneurs de la filière équine afin de faciliter la mise en contact avec les dirigeants d'exploitation

**Mesure n°7** : Le Conseil des Equidés de Bretagne organisera une journée annuelle du réseau formation en concertation avec les établissements de formation

**Mesure n°8** : Le Conseil des Equidés de Bretagne réactualisera un catalogue numérique commun, accessible par son site internet, des formations équestres en Bretagne.



**Mesure n°9 :** Appui au développement de la filière avec la modernisation des 5 pôles hippiques pour maintenir l'excellence, en complémentarité les uns des autres et en adéquation avec les besoins des professionnels (accessibilité, accueil).

**Mesure n°10 :** Le Conseil régional maintiendra son soutien aux sites patrimoniaux des Haras Nationaux d'Hennebont et Lamballe.

**Mesure n°11 :** Le Conseil des Equidés de Bretagne animera le réseau des 5 pôles hippiques en organisant une réunion annuelle, action incluse dans le contrat d'objectifs et de moyens (Axe 1.1)

**Mesure n°12 :** Le Conseil régional de Bretagne poursuivra son soutien à la modernisation des hippodromes afin d'améliorer entre autres les pistes, le confort de jeux des parieurs, mais également les investissements en faveur de l'amélioration du bien-être animal et/ou du développement durable. Cette intervention sera basée sur les seuls investissements de développement hors travaux d'entretien courant ou d'aménagement relevant du fonctionnement normal d'un hippodrome (changement de lices, entretien de la piste, aménagements paysagers...).

Pour les hippodromes accueillant des courses premium, l'accompagnement régional sera conditionné au soutien financier par l'EPCI bénéficiaire de la fiscalité sur les enjeux. Il sera en outre limitée aux seuls hippodromes organisant au minimum 2 réunions par an.

Ce soutien sera soumis à l'avis positif de la fédération des courses concernée.

Une étude sur l'impact économique, sociétal et environnemental d'un hippodrome sur un territoire sera menée.



**Mesure n°13 :** Le Conseil des Equidés de Bretagne continuera d'animer la convention régionale Réseau des organismes de l'accompagnement des professionnels équins avec les partenaires : la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, les Mutualités Sociales Agricoles Armorique et Portes de Bretagne, les SAFER Bretagne, pour mener les actions suivantes :

- l'accompagnement des porteurs de projets dans le secteur équin
- l'accompagnement des professionnels du secteur équin notamment dans le développement de leur structure et l'adaptation aux évolutions réglementaires
- l'accompagnement des entreprises de la filière équine en difficulté
- l'organisation de formations ou de prestations à destination des porteurs de projets et des professionnels de la filière équine,
- l'échange d'informations générales sur la filière équine en Bretagne,
- la production de données et de références actualisées, qui puissent faciliter les démarches de création, de fonctionnement et de valorisation des entreprises de la filière équine
- l'accompagnement des entreprises dans le but de prévenir les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail

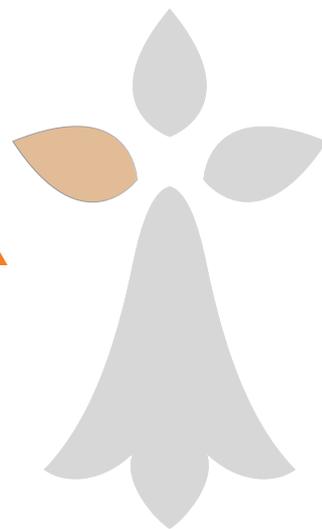


**Mesure n°14 :** Le Conseil Régional de Bretagne soutiendra la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne pour la création d'un interlocuteur filière équine.

**Mesure n°15 :** Soutien à la création d'un réseau de fermes de référence en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Bretagne pour l'acquisition de données technico-économiques adaptées aux systèmes d'exploitation équins bretons afin de consolider le conseil délivré et garantir la viabilité économique des projets équins en émergence. Cette opération s'inscrira dans le cadre du réseau national REFérences.

# E

## njeu n°2 : Conforter le développement économique de la filière bretonne

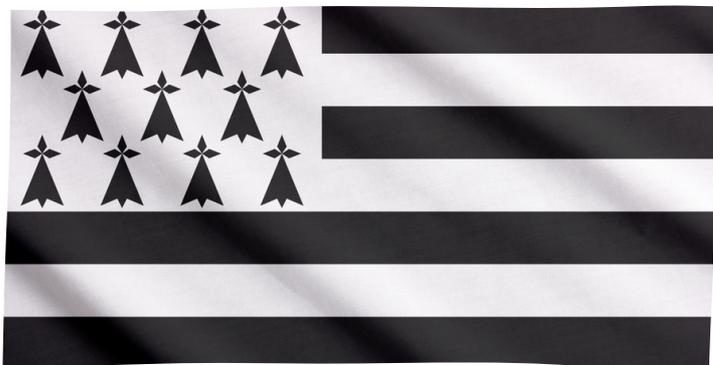


Axe 2.1 : Assurer et développer la communication de la filière



**Mesure n°16** : Accompagnement du Conseil des Equidés de Bretagne dans le développement de la communication pour l'évènementiel équestre breton avec la création d'une plateforme web pour référencer les évènements équestres en Bretagne.

**Mesure n°17** : Accompagnement du Conseil des Equidés de Bretagne dans le développement de la communication des associations régionales: référencement des sites internet, besoin de personnel en appui ponctuel ou régulier.



**Mesure n°18** : Accompagnement de la filière dans la mise en œuvre d'actions de promotion sur la base d'un programme annuel prédéfini par le Conseil des Equidés de Bretagne. Le soutien régional portera sur :

- La participation de la filière sous coordination du Conseil des Equidés de Bretagne à un salon d'envergure nationale et/ou internationale (Salon du cheval, EquitaLyon...) permettant de mettre en avant les atouts de la Bretagne. Cette participation s'envisagera sous réserve d'en définir précisément le contenu, les moyens et les outils de promotion à élaborer. Un lien avec la « marque Bretagne » sera privilégié,
- L'organisation d'une manifestation régionale de promotion du cheval toutes activités confondues à destination du grand public, afin de contribuer à renforcer l'image équine de la Bretagne.



## Axe 2.2 : Mesurer et prévenir les risques sanitaires

**Mesure n°19 :** GDS Bretagne, reconnu par l'administration pour la gestion d'action sanitaire collective, se doit en complément des missions de veille, d'assurer la structuration sanitaire de la filière CHEVAL toutes disciplines confondues. GDS Bretagne souhaite mettre l'accent sur la biosécurité en élevage, la maîtrise des risques interespèces, ainsi que sur la formation technique en lien avec l'IFCE chargé de l'identification et de la profession vétérinaire (GTV). La maîtrise collective du sanitaire est un enjeu important, la spécificité et la diversité des différents détenteurs nécessitent une prise de conscience et de volonté de ce dossier qui a pris trop de retard par rapport aux espèces mieux structurées. La section équine de GDS Bretagne a besoin de soutien financier pour assurer ces missions.

## Axe 2.3 : Soutenir les porteurs de projets

**Mesure n°20 :** Le Conseil régional de Bretagne incitera les porteurs de projets à s'inscrire dans le parcours de Plan de Professionnalisation Personnalisé permettant notamment d'élaborer un Plan de Développement de l'Exploitation. Les outils de diagnostics et de conseil seront de ce fait soutenus au titre du PAPI (Programme d'accompagnement des Projets d'Installation).

**Mesure n°21 :** Le Conseil régional de Bretagne encouragera la professionnalisation du conseil technico-économique proposé (CRAB, EquiCER, Centre de Gestion des Professionnels du Cheval...) afin de garantir la pertinence et la faisabilité des projets émergents (soutien à la formation des conseillers, création d'outils de conseil éventuels, lisibilité sur la mise en œuvre d'un « guichet conseil » commun associant l'IFCE et les Chambres d'agriculture...).

**Mesure n°22 :** Soutien de la Chambre d'agriculture de Bretagne pour la mise à jour d'un guide numérique « Créer une activité équestre, un élevage équin ».



## Axe 2.4 : Soutenir l'organisation de manifestations sportives à caractère régional, national ou international

**Mesure n°23** : Le Conseil régional de Bretagne poursuivra son soutien à l'organisation de manifestations sportives à caractère régional (via la contractualisation avec le Comité Régional d'Équitation de Bretagne) national ou international.

## Axe 2.5 : Moderniser les exploitations agricoles pour améliorer le bien-être animal et préserver la ressource en eau.



**Mesure n°24** : Soutien à un programme spécifique adapté aux centres équestres avec la mise en place d'une enquête pour recenser les besoins des exploitations et la modernisation des installations au regard d'objectifs de bien-être des équidés et d'amélioration environnementale des installations (paysagère, préservation de la ressource en eau, l'indépendance énergétique...)

**Mesure n°25** : Accompagnement des exploitation agricoles dans la démarche de labellisation (Equures, Qualité équidés, France Energie Animale)

**Mesure n°26** : Maintien du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles pour les éleveurs équins sur la base de critères définis préalablement avec les acteurs professionnels, en privilégiant les agriculteurs récemment installés.

## Axe 2.6 : Dynamiser l'offre de tourisme et de loisir équestre

Contractualisation avec le Comité Régional d'Équitation de Bretagne pour réaliser les mesures suivantes :

**Mesure n°27** : Réalisation d'un spot de communication en faveur de la pratique de l'équitation pour diffusion presse et télévision

**Mesure n°28** : Soutien à la diversification des pratiques avec de nouvelles disciplines en centres équestres.

**Mesure n°29** : Développer des actions envers les enfants et adolescents :

Scolaires : vivier de recrutement, cible visée : CM1, CM2. Transport, rétribution des clubs

Jeunes Elites : promouvoir les circuits de compétition

**Mesure n°30** : Soutien au financement d'un poste de porteur de projet de ces 3 mesures (27, 28 et 29)



Contractualisation avec le Comité Régional de Tourisme Equestre de Bretagne pour réaliser les mesures suivantes :

**Mesure n°31** : Le Conseil régional de Bretagne maintiendra son intervention pour l'animation et la coordination du Comité Régional de Tourisme Equestre en Bretagne

**Mesure n°32** : Soutien au maintien de l'accessibilité des chemins et voies vertes.

**Mesure n°33** : Soutien à la contractualisation avec les EPCI des projets de maintien de l'accessibilité des chemins et de formation au balisage

**Mesure n°34** : Le Conseil régional de Bretagne proposera au Comité Régional du Tourisme et ses partenaires la mise en place d'une stratégie de développement intégrant trois axes de travail :

- La mobilisation des acteurs pour optimiser la structuration de l'offre
- La communication et la promotion de l'offre touristique,
- Le soutien à la commercialisation des offres touristiques et de loisirs équestres.

# E

## njeu n°3 : Maintenir la qualité et la diversité du patrimoine

### Axe 3.1 : Soutenir le développement du cheval de trait breton

**Mesure n°35** : Accompagnement aux projets permettant le renouvellement des éleveurs de chevaux de trait breton

**Mesure n°36** : Maintien du service de génétique collective performant au bénéfice du trait breton pour tendre vers une démarche d'excellence avec France Génétique Cheval Breton.

**Mesure n°37** : Soutien au fonctionnement de l'Association Nationale du Cheval de Trait Breton



### Axe 3.2 : Soutenir le développement du cheval utilitaire

**Mesure n°38** : Mise en place d'appel à projet pour les éleveurs formateurs de chevaux de travail de 6 mois à 3 ans sur un volume à déterminer pour une participation financière, sous réserve que les équidés intègrent des centres de valorisation.

**Mesure n°39** : Soutien des formations professionnelles aux équidés de travail au sein des lycées agricoles de Bretagne et du réseau des MFR.

**Mesure n°40** : Soutien à la mission de promotion de l'utilisation des chevaux utilitaires.

**Mesure n°41** : Soutien à l'acquisition de matériel destiné au maraîchage, à la viticulture, à l'agriculture, au débardage forestier, sous réserve d'une utilisation mutualisée.

**Mesure n°42** : Accompagnement au développement de l'école Nationale du cheval territorial présente au Haras National d'Hennebont.

## Un élan durable pour le cheval en Bretagne

Ce plan de développement de l'activité « Cheval en Bretagne » proposé pour la période 2023-2028 conserve le même esprit que celui de 2012-2018. Mais en 10 ans, le Monde a évolué très fortement tant sur le plan environnemental et climatique qu'économique. Le secteur du Cheval n'est pas en reste et doit faire face à des changements profonds dans tous les domaines : économique, environnemental, sociétal, bien-être animal, sanitaire...

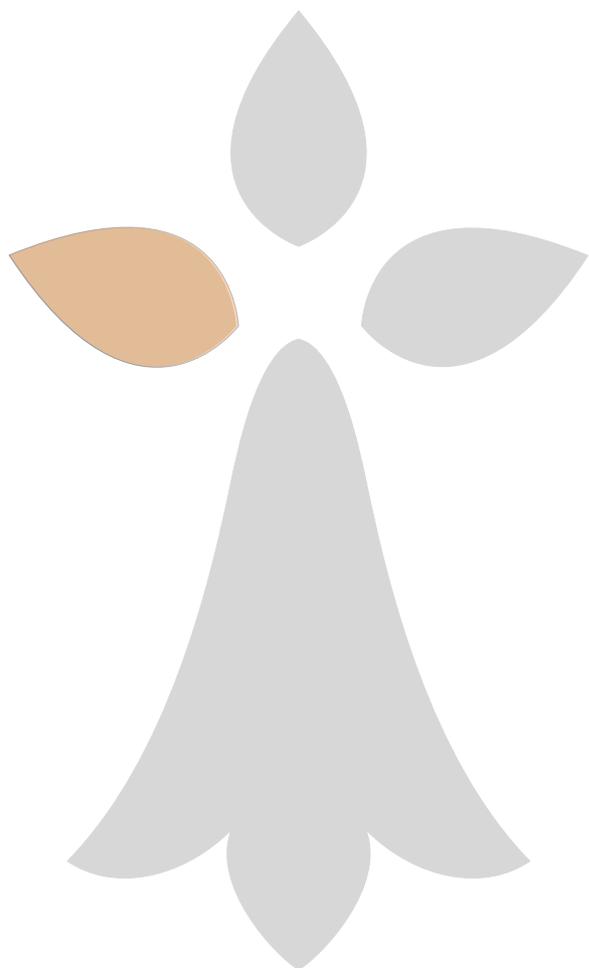
Une large concertation s'est tenue tout au long de l'année 2022. Elle a permis d'écouter les principaux intéressés et de prendre en compte les propositions d'un maximum d'acteurs régionaux engagés dans cette filière. Le Conseil des Equidés de Bretagne a joué son rôle de coordination et remercie toutes celles et ceux qui ont participé à ces rencontres où l'intérêt général et l'attachement à la « dynamique cheval » ont prévalu.

Il apparaît que les équilibres économiques de la filière cheval, dans quasiment chacune des 17 familles, demeurent très fragiles. Pour autant l'ensemble des acteurs ont marqué leur volonté d'intégrer les nouveaux enjeux que sont la sécurité sanitaire, le développement durable et le bien-être animal.

Pour cela, il est attendu du Conseil Régional de Bretagne qu'il maintienne son soutien financier à la filière et également qu'il favorise l'intégration du cheval dans l'ensemble des politiques publiques menées en Bretagne :

- Intégrer la « filière cheval » dans les politiques publiques menées à l'échelon des Pays de Bretagne afin de renforcer le maillage de la filière sur l'ensemble du territoire breton,
- Favoriser le travail collaboratif entre les divers organismes liés à l'activité équine : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, Institut Français du Cheval et de l'Equitation, Mutualités Sociales Agricoles Armorique et Portes de Bretagne, SAFER Bretagne, Comité régional du Tourisme...
- Revisiter l'ensemble des actions sectorielles menées par le Conseil Régional de Bretagne en y intégrant la « filière cheval » : la formation initiale et professionnelle, les espaces naturels, le Patrimoine, le tourisme...

Ce document que nous vous remettons, a vocation à être travaillé et décliné dans un plan d'actions chiffrées et réparties sur 5 ans. Le Conseil des Equidés de Bretagne et les représentants des différentes filières se tiennent à votre entière disposition pour poursuivre ce travail de concertation. Nous sommes convaincus que ce nouveau plan pour le cheval en Bretagne contribuera durablement au renforcement de l'activité et de l'emploi dans ce secteur, au respect de notre environnement et, bien entendu, au renforcement de nos liens avec notre compagnon de toujours - et encore plus de demain - le Cheval.



**Conseil des Equidés de Bretagne**  
**Place du Champ de Foire**  
Haras National de Lamballe  
22400 Lamballe

**CONTACT :**

**Chloé OLLIER** - Chargée de mission au Conseil des Equidés de Bretagne

 06 98 19 18 81

 conseil-des-equides-de-bretagne@wanadoo.fr